



Marché public de Prestations Intellectuelles
Marché à procédure adaptée
(Article 28 du Code des Marchés)

**Elaboration de la trame verte et bleue
pour la révision du SCoT du Pays de Brest**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Pôle métropolitain du Pays de Brest
9, rue Duquesne – BP 61321 – 29213 Brest Cedex 1
Téléphone : 02 98 00 62 30 – Télécopieur : 02 98 43 21 88
contact@pays-de-brest.fr
www.pays-de-brest.fr

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION DU PROJET

- 1.1 – Contexte territorial
- 1.2 – Contexte réglementaire
- 1.3 – Le SCoT du Pays de Brest et les objectifs de révision
- 1.4 – Territoire concerné

2 - MISSIONS DU PRESTATAIRE

- 2.1 – Étape 1 : Cartographie des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques
- 2.2 – Étape 2 : Préconisations pour la remise en bon état des continuités écologiques

3 - DURÉE DU MARCHÉ ET EVALUATION DU NOMBRE DE REUNIONS

- 3.1 – Durée du marché
- 3.2 – Evaluation du nombre de réunions

4 - LIVRABLES

- 4.1 – Supports de rendu des études
- 4.2 – Supports de présentation des études en réunions

5 - ACCOMPAGNEMENT DE LA PRESTATION

- 5.1 – Suivi et pilotage de la prestation
- 5.2 – Confidentialité

ANNEXES

- Annexe 1 : documents et acteurs ressources (non exhaustive)
- Annexe 2 : calendrier prévisionnel du SCoT

1 – PRÉSENTATION DU PROJET

Les missions décrites dans le présent cahier des charges s'inscrivent dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays de Brest qui engagée par délibération du comité syndical du Pays de Brest du 17 décembre 2014. Cette révision est appelée à répondre aux objectifs que se sont donnés les élus du pôle métropolitain du Pays de Brest et à intégrer les exigences législatives récentes.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest est en charge de la révision du SCoT, en lien étroit avec les intercommunalités et l'agence d'urbanisme (ADEUPa).

1.1 - Contexte territorial

Le Pays de Brest est situé dans le département du Finistère, à la pointe nord-ouest de la Bretagne. Il tient une place majeure dans l'équilibre régional breton par son poids démographique, son niveau d'équipements et son dynamisme économique. Composé de 89 communes, il est structuré autour de la ville de Brest et de son aire urbaine qui représente la deuxième aire urbaine bretonne derrière celle de Rennes.



Le pôle métropolitain du Pays de Brest est le fruit de cette consolidation des coopérations et de la solidarité entre les sept intercommunalités qui le composent :

- Brest métropole océane – Communauté urbaine : 206 893 habitants¹
- Communauté de communes du Pays des Abers : 39 742 habitants
- Communauté de communes de la presqu'île de Crozon : 16 884 habitants
- Communauté de communes du Pays d'Iroise : 46 118 habitants
- Communauté de communes du Pays de Lesneven-Côtes des Légendes : 27 298 habitants
- Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas : 46 622 habitants
- Communauté de communes de l'Aulne maritime : 7 594 habitants

Le Pays de Brest affiche ainsi la réalité d'un bassin de vie dynamique près de 400 000 habitants sur 169 000 hectares.



Le Pays de Brest correspond à l'espace du marché du travail, à l'espace d'attraction du commerce et au bassin d'habitat. Il est un espace à la fois métropolitain et urbain, littoral et agricole, où la question de la **consommation d'espace et de la pression foncière est majeure**. Il est un exemple d'espace de cohérence territoriale où **peuvent être développées les politiques territoriales à la bonne échelle** comme l'est le schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest et désormais son projet de révision.

Enjeux du territoire

- ✓ Un espace métropolitain accessible et attractif

Renforcer l'attractivité du territoire est l'un des principaux défis auquel est confronté le Pays de Brest car il impacte sa dynamique de développement (économique, environnemental et social) et son rayonnement. Son éloignement géographique ainsi qu'un déficit d'image à l'extérieur du Pays de Brest contribuent notamment à freiner l'arrivée de nouvelles populations et de nouveaux actifs. Le territoire se doit ainsi de **relever le défi majeur de l'attractivité en contournant l'obstacle de sa situation périphérique**.

Consolider son attractivité implique à la fois des **facteurs de compétitivité** : environnement économique, scientifique, humain (population active nombreuse, jeune et formée) et des **facteurs d'urbanité** (qualité de vie et de ville, accessibilité, densité des services, prestations culturelles et sociales). Développer et conforter ces facteurs implique de **poursuivre les dynamiques collectives actuellement en cours au sein du Pays de Brest** (SCoT, GIZC, promotion touristique, cadre de vie...) afin de valoriser une vision partagée du territoire.

¹ Population municipale en 2011, INSEE RGP.

✓ Un territoire innovant, diversifié et singulier

La mondialisation et la libéralisation des échanges induisent un contexte économique de plus en plus concurrentiel. Dans **une économie locale traditionnellement structurée autour des industries militaires et navales et où l'agriculture et l'agro-alimentaire tiennent une place importante**, ces évolutions ont incité le bassin d'emploi du Pays de Brest à se diversifier. Les activités économiques rurales ont ainsi profité de la **périurbanisation de l'emploi en Pays de Brest**, qui s'est accentuée dès les années 1990 avec le développement des équipements, des axes routiers et des zones d'activités économiques (48% de l'emploi du Pays de Brest se situent, en 2013, dans les espaces économiques), pour accueillir de nouveaux secteurs d'activités (tertiaire, industrie, activités de construction...).

Le Pays de Brest **a su miser sur la matière grise, une offre de formation importante et l'innovation** (fortes compétences liées aux TIC : santé, e-éducation, 3D...) pour asseoir son développement économique. Il dispose, par ailleurs, **d'atouts considérables en matière de ressources naturelles**, de compétences et de savoir-faire dans le domaine des sciences et des technologies marines qui lui confèrent une vocation économique singulière.

Les normes environnementales évoluent et incitent les activités productives à se renouveler. Une modernisation des économies liées à la mer et à l'agriculture s'est ainsi engagée et doit être confortée.

✓ Un espace métropolitain durable et préservé

Le Pays de Brest est soumis à des enjeux de préservation de ses ressources qui l'invite à **repenser ses stratégies de développement afin de minimiser l'impact des activités humaines sur l'environnement** et de rationaliser les consommations (d'espace, d'énergie, d'eau...).

La qualité de l'environnement et du littoral est un élément central de l'image d'un territoire et de son cadre de vie. Dans cette optique, la question de **l'amélioration de la qualité de l'eau est évidemment primordiale**. Mais elle n'est pas la seule. La **réduction de la consommation d'espaces** répond au souci de préservation des espaces naturels et agricoles mais également de **réduction de la consommation d'énergie** et de mobilité durable. L'extension des zones d'habitat et la dissociation des lieux habitat / activités ne sont plus compatibles avec un modèle vertueux qui veut engager une réduction significative des déplacements motorisés.

Problématiques environnementales

Le Pays de Brest se caractérise par la présence d'espaces naturels sensibles, où se concentrent les intérêts et cohabitent de multiples activités. La **présence de l'eau**, qu'elle soit douce ou marine, est une des **caractéristiques environnementales essentielles** du Pays. Le réseau hydrographique de surface est très développé du fait de la faible perméabilité des sols et de l'abondance des pluies. Avec près de 400 km de littoral, l'imbrication terre/mer si particulière au Pays de Brest est porteuse d'une richesse importante pour la faune et la flore.

La protection des espaces naturels et leur mise en valeur impliquent **une gestion concertée et coordonnée des espaces et des ressources naturelles**, ainsi qu'une **maîtrise de la consommation de l'espace** avec les autres acteurs notamment le Parc naturel régional d'Armorique, les gestionnaires des zones Natura 2000, les gestionnaires des trois SAGE, le parc naturel marin d'Iroise.

La qualité des eaux reste un enjeu majeur, écologique et économique, pour le territoire du Pays de Brest. La situation est variable selon les secteurs, mais, concernant les eaux superficielles, elle tend à s'améliorer (les taux de nitrate et pesticide en baisse régulière depuis une vingtaine d'années) ; les efforts doivent ainsi être poursuivis face à la persistance du phénomène des algues vertes. La question de **l'assainissement** est également prégnante. Les eaux marines sont dégradées au risque de provoquer certaines **fermetures de plages** dans les années à venir et de **fragiliser les cultures marines**.

Le bocage est, par ailleurs, un élément indispensable pour la préservation de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité. Des voies de valorisation du bocage émergent afin de favoriser son renouvellement.

Plus largement, **le soutien aux actions de prévention et de gestion des déchets ménagers, et assimilés**, est inhérent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un environnement préservé.

Le nombre croissant d'acteurs et d'usages sur le littoral se heurte à la saturation du territoire en termes d'utilisation de l'espace et de prélèvement des ressources en raréfaction. Pourtant, la préservation d'un environnement de qualité est incontournable au maintien d'un système productif compétitif et durable.

1.2 - Contexte réglementaire

Depuis l'approbation du SCoT en 2011, le code de l'urbanisme a évolué consécutivement à l'adoption des différentes lois « Grenelle » et de la loi « ALUR ». Les attentes à l'égard des schémas de cohérence territoriale ont été renforcées et leur contenu modifié en conséquence.

Article L.122-1-5 du code de l'urbanisme

Le document d'orientation et d'objectifs [...] détermine les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger. Il peut en définir la localisation ou la délimitation. Il précise les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

1.3 - Le SCoT du Pays de Brest et les objectifs de la révision

Après 6 ans de travaux qui ont permis de construire un projet politique partagé, le SCoT du Pays de Brest a été approuvé le 13 septembre 2011. Le SCoT du Pays de Brest affiche des ambitions majeures qui sont l'affirmation de Brest et de son pays comme métropole occidentale de la Bretagne. Il conjugue volonté de développement, équilibre du territoire et qualité du cadre de vie. Il porte le projet de rendre le Pays de Brest plus attractif, plus solidaire, plus riche de ses paysages préservés et de son environnement valorisé.

L'objectif de la révision prescrite par le comité syndical du Pays de Brest le 17 décembre 2014 est d'adapter **le projet aux nouveaux enjeux et aux évolutions de contexte, en s'appuyant notamment sur les acquis de sa mise en œuvre**

territoire. La révision du SCoT s'avère également nécessaire pour prendre en compte les

multiples réformes du droit de l'urbanisme et notamment les lois du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle, et du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

Le SCoT du Pays de Brest approuvé est consultable sur <http://www.pays-de-brest.fr/scot-documentation.php>

Le pôle métropolitain du Pays de Brest se donne pour objectifs notamment de :

- Prendre en compte la diversité du territoire du Pays de Brest au regard des paysages, des dynamiques de sous-bassins de vie, des spécificités d'occupation du territoire ;
- Conforter une dynamique métropolitaine du Pays de Brest au sein de l'espace régional. Il s'agira de poursuivre, en l'améliorant, le modèle de développement du SCoT approuvé qui s'appuie sur une organisation urbaine hiérarchisée (métropole, pôles structurants, pôle d'équilibre...) et sur une recherche d'économie de l'espace. Ce principe de hiérarchisation sera décliné à l'habitat, aux commerces et aux services, aux zones économiques, et aux équipements, en lien avec l'offre de déplacement ;
- Renforcer l'accessibilité du territoire aux échelles régionales, nationales et internationales ;
- Préciser les objectifs de production de logements pour accueillir les nouveaux habitants, répondre au desserrement des ménages, mieux accompagner le vieillissement de la population, prendre en compte sa diversité et consolider le lien entre qualité de vie et environnement ;
- Corriger les déséquilibres et revitaliser les centralités, en veillant aux enjeux de solidarité et de renouvellement urbain ;
- Adapter le volet du commerce au regard des nouvelles formes de commercialisation ;
- Offrir des conditions favorables au développement économique et à l'emploi dans ses fonctions métropolitaines et de proximité, dans une optique de sobriété foncière et de maîtrise d'énergie ;
- Confirmer l'espace agricole comme source de richesse et de développement du territoire ;
- Conforter et organiser l'interface terre-mer pour permettre le maintien des activités maritimes professionnelles et de loisirs existantes et le développement des futures activités, tout en préservant les espaces et les ressources ;
- Identifier et qualifier les corridors écologiques pour préserver la biodiversité ;
- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en favorisant les politiques d'aménagement concourant à la transition énergétique du territoire ;
- Développer l'efficacité de tous les modes de déplacements garante de la préservation de l'environnement ;
- Favoriser le développement des communications par le renforcement de la qualité des infrastructures et des réseaux de communication numérique ;
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire en encourageant et accompagnant les initiatives de structuration et de développement de l'offre touristique, notamment en valorisant les patrimoines culturels maritimes, naturels, architecturaux et urbains du territoire.

1.4 - Territoire concerné

Le périmètre d'étude est celui des 89 communes du Pays de Brest. La définition de la trame verte et bleue devra donner une vision globale du territoire, mais elle devra aussi **mettre en évidence des particularités plus locales** qui peuvent être importantes pour le futur document d'urbanisme. Elle devra être au besoin **resituée dans les entités géographiques plus vastes** et qui sont pertinentes pour sa compréhension.

Le littoral sera pris en compte jusqu'à un mille des côtes, avec une concentration de l'analyse sur l'estran et dans les 300 m relevant de la compétence des communes.

2 – MISSIONS DU PRESTATAIRE

Les missions décrites dans le présent cahier des charges intègrent la prestation suivante :

- Elaborer la trame verte et bleue du SCoT du Pays de Brest en précisant le SRCE, conformément à la méthodologie définie par l'Etat [cartographie]
- Qualifier la responsabilité écologique en matière de préservation des espèces et des habitats du Pays de Brest par rapport à l'échelle régionale et nationale et les modalités de garantie de cette préservation [préconisations]

Pour rappel, **le SCoT est un document de planification stratégique. Les prestations devront être en adéquation avec le niveau territorial du SCoT.** Elles doivent tenir compte de l'existence d'autres documents de planification relatifs à tout ou partie de la même zone géographique.

Le pôle métropolitain **ne cherche pas à constituer un nouvel inventaire des espèces et habitats à son échelle.** La trame verte et bleue du SCoT doit plutôt être élaborée :

- en précisant le SRCE Bretagne (en fin d'élaboration) sur la base des ressources existantes à des échelles plus fines ;
- en le complétant par des recherches de terrain ponctuelles lorsque c'est nécessaire ;
- en définissant les enjeux de préservation de la biodiversité.

Dès lors, la mission du prestataire s'appuiera sur différentes ressources :

- ✓ Documents de référence :
 - Le SRCE Bretagne qui servira de support principal pour l'élaboration de la trame verte et bleue du SCoT du Pays de Brest (projet disponible, le document final devant être approuvé courant 2015).
 - Document-cadre - orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (annexe du décret portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques)
Document disponible en ligne sur le site du Ministère du Développement durable :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/20131008_doc_cadre_ONTVB.pdf

Les définitions du contenu de la Trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, continuités) retenues pour ce marché sont celles définies dans les deux documents de référence identifiés ci-dessus.

✓ Documents et acteurs locaux ressources

Le prestataire devra prendre connaissance des éléments du Porter à Connaissance de l'Etat relatifs aux enjeux environnementaux. De plus, de nombreuses démarches locales d'inventaires et expertises environnementales permettent de disposer de données précisées par intercommunalités ou communes.

La définition de la trame verte et bleue nécessite des échanges entre les acteurs locaux (experts, élus, techniciens), afin de partager les données et hiérarchiser les enjeux. Le prestataire sera amené à rencontrer les personnes ressources chargées de la consolidation des inventaires environnementaux.

A titre indicatif, une liste de documents ressources locales et une liste de personnes ressources indicative sont portées en annexe 1 du présent cahier des charges. Elles seront complétées au démarrage de la mission.

2.1 – Étape 1 : Cartographie des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

Cette partie de la mission consiste à établir des propositions de contours des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés dans le projet de SRCE à l'échelle du Pays de Brest sur la base des documents disponibles localement et par un travail de terrain.

A : préfiguration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

Cette phase d'analyse et d'investigations pour identifier les données manquantes consistera à :

- analyser le SRCE (et notamment la sous trame bocagère, boisée, humide, littorale et milieux patrimoniaux ainsi que périmètre, qualification, fonctions assurées en lien avec les objectifs de remise en bon état identifiés)
- analyser les documents ressources du territoire non pris en compte dans le SRCE (inventaires des zones humides des collectivités, Charte du Parc naturel régional d'Armorique, PLUi de Brest métropole océane ...Liste non exhaustive), consulter les acteurs ressources.
- sur cette base, identifier, en accord avec la maîtrise d'ouvrage, les secteurs nécessitant une expertise terrain complémentaire manifestement manquante pour l'élaboration de la trame verte et bleue du SCoT. Ce besoin d'expertise sera systématiquement justifié et qualifié (qui en est responsable ? quelle type d'expertise ?).

- Document de travail intermédiaire composé d'une cartographie et une liste des secteurs à expertiser

- Réunion avec la maîtrise d’ouvrage pour valider la méthodologie proposée par le prestataire pour la conduite des expertises complémentaires (secteurs et type d’expertise)

B : Identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

Cette phase consistera à :

- organiser les expertises complémentaires selon la méthodologie validée en fin de l’étape 1 : les données seront prioritairement demandées aux acteurs ressources du pôle métropolitain susceptibles de les fournir. Une partie de ces expertises pourra être réalisée par le prestataire par un travail de terrain sur une méthodologie proposée par le prestataire.
 - **identifier les réservoirs de biodiversité** présentant des caractéristiques particulières (rareté à l’échelle régionale/ nationale), impliquant une responsabilité spécifique du pôle métropolitain en matière de préservation
 - préciser la fonction de chaque **corridor écologique** et en qualifier la qualité (état mauvais, bon, moyen) afin également d’identifier les ruptures au regard des éléments fragmentant notamment ceux identifiés dans le SRCE.
 - élaborer la cartographie des réservoirs de biodiversités en identifiant les réservoirs particulièrement rares (selon des critères à proposer : état, nombre...etc)
 - élaborer la cartographie des corridors écologiques classés par état.
 - Définir les **enjeux** liés à la trame verte et bleue en vue de la réalisation du Plan d’aménagement et de Développement Durable du SCoT
- Réunion de concertation : présentation du diagnostic aux acteurs environnementaux
 - Réunion de présentation des premières cartographies et enjeux.
 - Rédaction d’une note descriptive des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

2.2 – Étape 2 : Préconisations pour la remise en bon état des continuités écologiques

Cette étape consiste à formuler des propositions d’orientations ou de prescriptions à intégrer dans le SCoT pour permettre d’assurer la préservation et remise en bon état des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés (nouveaux corridors écologiques, actions de remise en état...) sur la base:

- des notes descriptives des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, rédaction des orientations / préconisations du SCoT
 - d’une concertation avec les maîtres d’ouvrage locaux pour le partage de ces orientations et **pour la définition des modalités de transposition des préconisations dans les documents de planification de rang inférieur**
- Réunion avec la maîtrise d’ouvrage pour valider les préconisations

3 – DUREE DU MARCHÉ ET EVALUATION DU NOMBRE DE REUNIONS

Le prestataire devra proposer une méthodologie et un calendrier de travail répondant aux différentes exigences et aux objectifs mentionnés ci-dessus, en cohérence avec le calendrier de révision du SCoT (cf. annexe 2 au présent cahier des charges).

L'ensemble des prestations exposées à l'article 2 devront être réalisées avant l'arrêt du projet. Elles feront l'objet d'ajustements et de modifications à l'issue de l'enquête publique pour prendre en compte les avis des personnes publiques associées, de l'autorité environnementale et des remarques exprimées pendant l'enquête.

3.1 – Durée du marché

La durée globale du marché est de 28 mois à compter de la notification.

3.2 – Evaluation du nombre de réunions

A minima il est prévu :

- 1 réunion de lancement
- 1 réunion à l'issue de la partie A de l'étape 1
- 1 réunion de restitution de la partie B de l'étape 1
- 1 réunion de diagnostic partagé de l'étape 1 avec les acteurs environnementaux (Etat / PPA / Associations)
- 1 réunion de restitution de l'étape 2

Cette estimation ne comprend pas les réunions de travail intermédiaires et les réunions avec les acteurs environnementaux, partenaires et/ou personnes ressources, que le prestataire devra estimer dans son offre.

4 – LIVRABLES

4.1 - Supports de rendu des études

Les documents et cartographies produits devront faire l'objet d'une attention particulière quant à leur clarté, lisibilité, précision, en proposant un langage compréhensible et accessible au plus grand nombre.

Durant les restitutions intermédiaires, les rendus effectués par le prestataire pourront prendre la forme de supports papier et/ou informatiques. Tous les documents d'études seront remis par le prestataire au format informatique sur serveur client ou sur CD, en version Word et pdf,

lisibles sur un PC, afin de pouvoir être exploités par le commanditaire ou l'agence d'urbanisme pour son compte. A ce titre, le prestataire s'assurera auprès des services du maître d'ouvrage, pour les fichiers dont l'extension est autre que Word ou Excel, de la compatibilité des fichiers proposés.

Ceci implique :

- qu'une grande vigilance soit apportée à la communication et à la pédagogie.
- que les documents cartographiques soient établis à l'échelle pertinente pour permettre leur bonne lisibilité. Les données SIG, tant définitives que provisoires, seront restituées au format .shp .mif et projetées dans le système RGF93, compatible avec le SIG de l'agence d'urbanisme et des EPCI du Pays de Brest. Les données SIG devront être documentées (discrétion des champs, source de la donnée...).
- les illustrations seront remises en format (.EPS et .JPG)
- les éléments statistiques devront être fournis sous format informatique exploitables (tableur par exemple) et facilement actualisables afin de compléter l'analyse dans le futur sur cette base pré établie.

L'ensemble des documents devront obligatoirement faire mention des sources utilisées pour l'analyse. Le prestataire s'assurera que les études et les livrables seront à jour et en adéquation avec les évolutions légales.

Le prestataire fournira :

- ✓ Livrables intermédiaires de l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

Au terme de la partie A de l'étape 1, le prestataire remettra un document de travail support à la discussion avec la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires composé d'une cartographie et une liste des secteurs à expertiser pour les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité. Il proposera également une méthodologie d'analyse de ces secteurs et pour la conduite des phases suivantes.

Au terme de la partie B de l'étape 1, le prestataire produira une note descriptive des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques et des enjeux liés à la trame verte et bleue.

- ✓ Livrables finaux
- Cartographies des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à une échelle au 1/ 50000 (discussion à engager avec la maîtrise d'ouvrage) :
 - Carte descriptive permettant l'analyse des continuités écologiques *dans l'état initial de l'environnement*, contenu dans le rapport de présentation. Cette carte synthétique doit faciliter la lecture des enjeux, et fournir un outil de connaissance du patrimoine naturel et d'aide à la décision lors de la concertation sur les orientations et les prescriptions relatives à la TVB du SCoT.
 - Carte schématique *dans le PADD*, afin d'illustrer les objectifs de préservation et de remise en bon état des éléments de la TVB du territoire
 - Carte *dans le DOO*, afin de localiser et le cas échéant délimiter les éléments de TVB et de préciser les orientations et objectifs associés, les modalités de leur préservation et de leur remise en bon état.

- Ces cartographies seront accompagnées d'une note explicative comprenant :
 - une description des réservoirs en soulignant le rôle joué par les réservoirs locaux dans la trame verte et bleue régionale et nationale
 - une description des fonctions assurées par chaque corridor et leur état
- Préconisations à intégrer dans le SCoT pour la remise en bon état des continuités écologiques. NB : la formulation des préconisations doit faire état de la manière dont le SRCE a été pris en compte. Il s'agira également de définir les modalités de transcription de ces préconisations dans les documents de planification de rang inférieur.

4.2 - Support de présentation des études en réunion

Pour la préparation et la tenue des réunions, le prestataire se rapprochera du maître d'ouvrage pour obtenir sa validation avant toute réalisation de support d'animation. Les documents nécessaires aux réunions de travail seront communiqués 5 jours avant la date de leur tenue.

5 – ACCOMPAGNEMENT DE LA PRESTATION

5.1 - Suivi et pilotage de la prestation

Instance de suivi

Une équipe technique de révision du SCoT est mise en place (Pôle métropolitain, ADEUPa, EPCI).

Instances politique

- Comité de pilotage de la révision du SCoT (le vice-président du pôle métropolitain et 7 élus désignés par les EPCI)
- Bureau et comité syndical du Pôle métropolitain

5.2 - Confidentialité

Le prestataire se reconnaît tenu au secret et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent marché. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers, y compris des tiers ou partenaires rencontrés dans le cadre de sa mission pour le pôle métropolitain.

Annexe 1 : documents et acteurs ressources (non exhaustive)

Au-delà des documents de référence cités dans le CCTP ci-dessus, les documents suivants ou contacts de personnes ressources pourront être mis à disposition du prestataire.

✓ Données cartographiques

La plupart des données cartographiques listées ci-dessous sont disponibles sur <https://geo.pays-de-brest.fr> ou sur demande au service SIG de Brest métropole océane.

- Orthophotoplan 2012 (et éventuellement 2000, 2005, 2009)
- Scan 25, IGN
- Périmètres patrimoniaux et réglementaires (ZNIEFF, ZICO, N2000, APB, PNR, réserves actuelles et en projet ...)
- BD Carto (limites administratives, réseau hydrographique, voies ferrées, voirie, BD Alti et/ou MNT, Zone d'occupation du sol) 2013
- Zonages des PLU communaux
- Cours d'eau (I et II des SAGE), et éléments de rupture
- Inventaires communaux des Zones Humides 2014
- Données propres à chaque intercommunalité quand elles sont disponibles
- ...

✓ Données bibliographiques

- Porter à Connaissance de l'Etat et note d'enjeux
- Documents de planification (SCoT de 2011, dont état initial de l'environnement, projet de SRCE,...)
- Charte du Parc Naturel Régional d'Armorique
- Données environnementales disponibles sur les grands projets d'équipement
- Inventaires communaux trame verte et bleue des PLU Grenelle existants
- ...

✓ Acteurs ressources à contacter

- intercommunalités du Pôle métropolitain et communes engagées dans une démarche Trame verte et bleue
- agence d'urbanisme de Brest
- Parc naturel régional d'Armorique
- Parc naturel marin d'Iroise
- Bretagne Environnement
- Eau et Rivières de Bretagne
- GIP Bretagne Environnement
- Groupe Mammologique Breton
- Aber Nature
- ...

Annexe 2 : calendrier prévisionnel du SCoT

